



Médiation familiale

- *Nous nous séparons et nous voulons nous mettre d'accord sur la résidence de nos enfants et leur prise en charge financière.*
- *Depuis la séparation de notre fils, nous avons perdu contact avec nos petits-enfants. Comment faire ?*
- *Mon père est décédé. Mes frères ne veulent pas vendre sa maison. Comment renouer le dialogue ?*

Vous vivez une tension familiale liée à un conflit, une séparation, une rupture de relation...

Le service de médiation familiale de l'Udaf propose un accompagnement pour **surmonter des difficultés de dialogue, sortir de l'impasse et chercher des solutions concrètes**. Le service propose un espace pour se parler et prendre ensemble des décisions.

Ces situations concernent des parents séparés ou en cours de séparation, des grands parents ou toute personne concernée par un conflit familial (parents et adolescents, fratrie adulte, succession conflictuelle etc).

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une situation de rupture ou de tensions de se rencontrer en présence **d'un tiers qualifié, neutre et impartial**, pour dialoguer et rechercher des solutions concrètes.

Comment se déroule une médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute **confidentialité**.

Notre service de médiation vous propose d'abord **un temps gratuit d'information**, individuel ou commun.

Puis, après accord de chacun, nous vous proposons **des entretiens de médiation** pour cheminer ensemble vers des décisions acceptables pour chaque personne.

Le **coût de ces séances** est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (ou en fonction de l'aide juridictionnelle si la médiation est orientée par la justice).

A l'issue d'une médiation organisée entre parents séparés, **les décisions prises peuvent faire l'objet d'un accord écrit** qui peut ensuite être homologué par le juge aux affaires familiales si nécessaire.

L'Udaf 05 propose d'autres services :



- Informations sur des actions de soutien à la parentalité
- Point conseil budget
- Information et soutien aux curateurs et tuteurs familiaux



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous

Auprès des médiatrices familiales de l'Udaf

Tél. : 04 92 51 93 57

Mail : mediationfamiliale@udaf05.fr



Nos lieux pour vous recevoir

Gap

au 71 Bd Pompidou,
La « Tour de Saint Mens »
(derrière le Foyer des
Jeunes Travailleurs).

Briançon

Au Centre Social
Intercommunal
du Briançonnais
(en face de la gare).

Sur RDV uniquement